

Juillet 2007



Bourbriac Boulvriac



Annuaire municipal

Mairie de Bourbriac

ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
le samedi matin de 9 h à 12 h

Email : Mairie.bourbriac@wanadoo.fr

Téléphone 02 96 43 40 21

Télécopie 02 96 43 60 17

Bibliothèque municipale

ouverte le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, le mercredi de 16 h à 18 h,
le vendredi de 16 h 30 à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Téléphone 02 96 43 62 25

FERMÉE AU MOIS D'AOÛT

Communauté de Communes

Email : communaute.com.bourbriac@wanadoo.fr

Ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi - 1, rue de Tournemine - 22390 BOURBRIAC
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Téléphone 02 96 43 60 11

Télécopie 02 96 43 69 98

Service d'aide au maintien à domicile (S.A.M.A.D.) 1 rue de Tournemine
bureau ouvert de 8 h 30 à 12 h après-midi et samedi matin sur rendez-vous

Téléphone 02 96 43 49 28

Télécopie 02 96 43 49 29

Assistants sociaux : sur rendez-vous - M. S. A.
Centre médico-social de Guingamp et Régime général

Téléphone 02 96 40 10 40

Téléphone 02 96 40 10 30

Déchetterie - ouverte le lundi de 13 h 30 à 17 h 30
les mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Téléphone 02 96 43 64 91

Office de Tourisme (OUVERT DU 18 JUIN AU 15 SEPTEMBRE)

Tél./Fax 02 96 43 46 03

A.P.I.A.M.H. Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés
accueillir, conseiller, informer, aider, agir et défendre - 2, pl. du Vally 22200 Guingamp
Perm. : mairie de Bourbriac 3^{ème} lundi du mois de 14 h 30 à 16 h sans rendez-vous

Téléphone 02 96 44 41 08

Portable 06 63 80 36 59

C.P.A.M. - Permanence tous les lundis de 11 h 00 à 12 h 30 - Mairie Bourbriac

Gendarmerie

ouverture bureau : lundi 8 h 00 à 12 h 00 - jeudi et samedi : 14 h 00 à 18 h 00

Tél. 02 96 43 40 18

OU 17

Perception - Permanences en mairie : mardi et jeudi de 9 h à 11 h 45

Téléphone 02 96 40 16 70

Sous Préfecture de Guingamp

Renseignements relatifs aux démarches administratives

Téléphone 02 96 40 16 40

Téléphone 08 21 50 30 22

Les tarifs 2007

Salle de la vallée des Forges

Activités	Organisation Locale	Organisation extérieure
Bal - fest noz - Fest Deiz	259,36 €	392,78 €
1 repas avec cuisine	345,09 €	428,66 €
2 repas avec cuisine	427,04 €	535,82 €
1 week-end avec cuisine	534,20 €	597,97 €
Grande salle sans cuisine pour buffet	259,36 €	278,63 €
Grande salle sans cuisine pour assemblée et congrès	213,81 €	259,36 €
Petite salle pour réunion	Gratuit	66,47 €
Petite salle sans cuisine pour buffet	85,74 €	129,13 €
Grande salle pour arbre de Noël	gratuit	129,13 €
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes	129,13 €	213,81 €
Grande salle pour loto	259,36 €	278,63 €
Concert	663,37 €	
Réveillon dansant	535,82 €	
Fest Noz de fin d'année	392,78 €	
Marchands ambulants	sans élec. 21,44 €	avec élec. 30,00 €
Salle communale de St-Houarneau	85,74 €	
Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location		

Tarifs divers

Cantine scolaire municipale		
Enfants (Maternelle)	2,31 €	
Enfants (Primaire)	2,59 €	
Adultes	5,37 €	
Garderie - le soir	0,90 € / heure	
payable à la 1/2 heure - Tarif minimum 5 €/Trim.		
Bibliothèque		
Internet	Gratuit	
Cassettes - CD	6,60 € / an	
Livres	8,40 € / an	
Redevance assainissement		
par m³ d'eau consommé	1,48 €	
Taxe de raccordement aux égouts	768,70 €	

Concessions cimetière

30 ans
50 ans

108,80 €
196,53 €

Colombarium

15 ans
Plaque

177,72 €
88,89 €

Sommaire

INFOS

II

Annuaire Municipal II^e COUV
Tarifs salle des Forges II^e COUV

ÉDITO

1

ÉTAT-CIVIL

2/3

Naissances 2
Mariages 3
Décès 3

CONSEILS MUNICIPAUX

4/16

FLEURISSEMENT

16

Fleurissement communal
Fleurissement du Pays touristique Terres
d'Armor

INFOS DIVERSES

16

LOTISSEMENT DE PEN AR HOAT

17

Construction de 5 pavillons

LE DÉSHERBAGE

18

BUDGET COMMUNAL 2007

19/20

Photos de couverture :
Remise des maillots pour la finale de la
coupe de football du Conseil Général

Rédaction :
Commission Information
et communication
de l'équipe municipale de Bourbriac

Imprimerie et mise en page :
Impressions du Trieux - Runan
Tél. 02 96 95 32 71



ÉDITO

Le mois de mars 2007 aurait du voir le renouvellement des équipes municipales en place depuis 2001.

Les élections nationales, celle du Président de la République et les législatives qui lui font suite, ont justifié que les élections soient repoussées d'une année.

Dans ces conditions le budget communal voté le 30 mars n'aurait pu être qu'un budget de transition ou d'attente, cependant il n'en est rien.

Avec 2,250 millions d'euros inscrits en dépenses d'investissement l'effort est particulièrement significatif.

L'investissement concerne trois domaines essentiellement :

- les bâtiments communaux et les équipements sportifs
- la voirie et l'éclairage public
- la constitution d'une réserve foncière afin de prévoir l'urbanisation future du bourg.

Ce budget, que vous découvrirez plus en détail dans les pages intérieures du bulletin, se fixe comme premier objectif de répondre aux attentes de la population. Mais il se veut par dessus tout porteur d'une ambition et d'un projet collectif pour un développement raisonné de Bourbriac.

La Municipalité.

NAISSANCES



- **LE FLOC'H Chloé**
LE FLOC'H Hervé et Jacqueline,
- **GUERNALEC Maewenn**
GUERNALEC Laurence,
- **DÉRÉAT Nathan**
DÉRÉAT Yvon et Valérie,
- **LE PARQUIER Lilou**
LE PARQUIER Jérôme et VERBANCK Sabrina,
- **MENEZ Lilou Annie Ghislaine**
MENEZ Sébastien et KUNTZ Jennifer,
- **GUILLAUME Louis**
GUILLAUME David et Magali,
- **GUYON Yvan Daniel Alain**
GUYON Jérôme et Réjane,
- **DORÉ Leïa Monique Simone**
DORÉ Pascal et Karine,
- **MARIE Julien**
MARIE Arnaud et GREIGNOU Sandrine,
- **QUINIO Lorine Blanche Marie**
QUINIO Denis et Sylvie,
- **BOUSMINA Rayane Bruno**
BOUSMINA Khalifa et Fabienne,
- **GAUTIER Mathis**
GAUTIER Sébastien et AUFFRET Pascale,
- **GODEFROY Enola**
GODEFROY Didier et Sylvie,
- **TARDY Abigaëlle Maryvonne Christiane**
TARDY Dominique et FRESLON Vanessa,
- **LAYEC Léo Briec Gabin**
LAYEC Franck et Hélène,
- **BUDET - PAILLARSE Elisa**
BUDET Pascal et PAILLARSE Aurélie,
- **BRIEND Antoine Georges Marie-Ange**
BRIEND Fabrice et Sophie,
- **LE BOZEC Lucas**
LE BOZEC Cédric et BENOIT Clémentine,
- **COATRIEUX Kévin**
COATRIEUX David et LE BIHAN Virginie,
- **PHAM Jade**
PHAM André et BELLANGER Morgan,
- **BRUNOT Nolwenn Marie**
BRUNOT Christophe et PERENNES Vanessa,
- **LE DIOURON Yannis**
LE DOURION Loïc et LE PROVOST Isabelle,
- **EDJA Wilson Edward**
EDJA William et RANDE Saridy,
- **BALLOUARD Eloann**
BALLOUARD Anthony et KERGALE Blandine,
- **CHÉRITEL - - LE CAM Lou Shana Mercedes Jennifer**
LE CAM Franck et CHÉRITEL Valérie,
- **LE MOAL Héloïse Pauline**
LE MOAL Régis et Emmanuelle,
- **LOMBARDET Lisa**
LOMBARDET Didier et DEVALLAN Sophie,
- **HERVÉ Maëlys Ourida**
HERVÉ Aurélien et LE TIRAN Julie,
- **KERAVAL Sacha**
KERAVAL Eric et COLLOBERT Isabelle,
- **LOZAHIC Baptiste Jean Emile**
LOZAHIC Eric et HAMON Thérèse,
- **LE TALLEC Julie Anne Eulalie**
LE TALLEC Sébastien et MARLEC Angélique,
- **JULOU Nathan Jean-Michel Marc**
JULOU Ronan et GOISNARD Laëtitia,
- **LE COUSTER Nathan**
LE COUSTER Eric et COATRIEUX Murielle,
- **LE MEUR Lukas Pierre**
LE MEUR Laëtitia,
- **LOHOU Camille Océane Clémentine Charline**
LOHOU Alban et Isabelle,

Kermoal
St-Houarneau
9 Pors Gouriou
55, rue de l'Armor
33, rue du Tumulus
Le Scoassel
Kerlou Langoat
Pen ar Hoat
Penker Lojou
Kerulou
9, rue de Télégraphe
Pen Ar Hoat
Le Courjou
21, place du Centre
Pen ar Hoat
36, rue de l'Armor
Pen ar Hoat
Goas Pren
Rue de Tournemine
Villeneuve Cité
47, Hent Garenn
Langoat Dour
41, rue de Goas ar Mogn
Kergouan
Logoray
Cornambual
Tuchen Prat Nay
Kergouan
17 bis, rue de Koat Liou
Rest Vraz
49, rue de l'Armor
Kerleign
Kerlo Vraz
11, It de Koat Liou
Nonénou

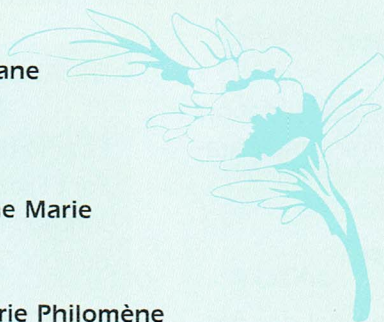
MARIAGES

- **LE BUHAN Jean-Michel**
et **MORVAN Nathalie**, La Villeneuve Cité13 mai
- **PAPE Pierre Marie**, Kermouchard Trégamus
et **BOTREL Sandrine Catherine Suzanne**, Koat Izeland .10 juin
- **YEKELER Hüseyin**,
et **LE BLOAS Marylène**, Koat Men10 juin
- **LE FOULGOCQ Yann Joseph Charles**
et **NISON Stéphanie Estelle Peggy**, Pl. du Centre17 juin
- **GRACIET Régis**, rue de l'Armor
et **FONTAINE Alexandra Angèle Elisane**.....17 juin
- **REVERT Stéphane Louis Eugène "L' Abbaye"**, Erquy
et **LE FLOC'H Lénaïg**, Kermoal1^{er} juillet
- **TRAN Jean**
et **MALAVASI Brigitte Georgette Marie**, Kerlosquer15 juillet
- **MENER Jean Michel Yves Marie**, Kerlosquer
et **LE GUEN Estelle**, Stanguenat29 juillet
- **LE FLOC'H Patrick Jean Yves**
et **JAOUËN Annie Marie Renée**, rue des Menhirs.....5 août
- **LE BAIL Christophe**, 1, rue Goas ar Gres - St-Agathon
et **CHEVANCE Carine**, Le Rohelo12 août
- **LE SAUVAGE Mickaël Jean Joseph**, Lanrodec
et **PIRIOU Linda Marie Chantal**, Toul ar Bleiz.....19 août
- **GUYON Jérôme**
et **GUILLOU Réjane**, Keriou Langoat.....9 septembre
- **KERGROAS Jérôme**, Goven (35)
et **KERAVIS Hélène**, Rubertel30 septembre



DÉCÈS

- **ROUÉ François Alain Yves Marie**
- **JÉZOU Jean Marie**
- **BUGELLOU Marcelle Marie Emilie**
- **LE COCO Eugène Marie**
- **LE PROVOST veuve THORAVAL Denise Marie**
- **LE MASSON ép. DUVIOLIER Adolphine Maria**
- **JÉGOU ép. LE COUSTER Adèle Marie**
- **SIMON Louis Marie**
- **HELLOU veuve MÉNER Marie Francine Léonie**
- **THORAVAL veuve ELLIEN Yvonne Marie Françoise**
- **LE DU Yvon Jean Marie**
- **BRIÈRE Jean-Claude Charles**
- **MAHÉ veuve BARBOT Hélène Marie Célestine**
- **GOUÉVIC Jean Bernard Marie**
- **GUÉGAN Jean Baptiste**
- **GUILLOU épouse STEUNOU Yvonne Jane**
- **LE COUSTER Jean Emmanuel**
- **DIRIDOLLOU Joseph Marie**
- **SAVÉAN Eugène Marie Théophile**
- **LE PROVOST veuve TARTIVEL Adrienne Marie**
- **SCOLAN Louis François Marie**
- **COATANTIEC Robert Marie**
- **DUÉDAL épouse LE PIVERT Agnès Marie Philomène**
- **LE GUEN François**
- **KÉRAVIS Arthur Emile Marie**
- **CORRIO épouse QUÉLEN Marie Thérèse**
- **CONNAN Yves Marie Théophile**
- **LARMET Yves Marie**
- **LOMBARDET Michel Georges**
- **CHERMAT Aline Marie**
- **DIRIDOLLOU Francis Yves Marie**
- **LE CAM épouse CONNAN Simone Marie**
- rue d'Avangour
Rubertel
Foyer logements
Foyer logements
Foyer logements
rue du Télégraphe
Pont Ider
Rest Coat Men
Foyer logements
Foyer logements
Kériou Langoat
Kérauffredou
Foyer logements
Kroas Mez an Oten
Foyer logements
Kergroas
Kerbars
"Le Jarnel"
Kercadrou
rue de l'Armor
rue du Télégraphe
8, rue de l'Armor
La Villeneuve Cité
rue de Goas ar Mogn
Koat Men
Hent Garenn
Foyer logements
Foyer logements
rue Goas ar Mogn
Foyer logements
rue de Tournemine
Hent Garenn



Conseils municipaux

Réunion du 10 février 2006

A) BATIMENTS COMMUNAUX

Citernes de gaz pour le gymnase

Après avoir comparé les offres, le conseil municipal : émet un avis favorable à l'installation d'une citerne de gaz au gymnase et décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise BUTAGAZ au prix de 710 € HT par tonne de gaz livré avec consignation gratuite ainsi que la location et une remise de 844 € au premier plein.

Loyers des logements sociaux, rue Hent Garenn

Logement 1	286.80 €
Logement 2 (71,99 m²)	326.77 €
Logement 3 (52,34 m²)	237.60 €
Logement 4 (58,18 m²)	264.08 €
Logement 5 (48,22m²)	218.87 €

Loyers du logement rue de l'Armor au-dessus de l'ancienne perception

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le loyer qui sera appliqué au logement rue de l'Armor situé au-dessus de la Perception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le loyer à 430 €

Terrain de football / implantation

- Le conseil municipal décide, après concertation avec les dirigeants de l'USB, de retenir l'implantation Nord/Sud

Réparation de vitraux de l'église

Le Maire rend compte au conseil municipal des propositions reçues concernant la réparation des vitraux de l'église cassés par vandalisme :

Le Conseil Municipal, retient la proposition Alain GRALL - Vitraux de Guengat pour un montant de 739.00 €.

Ancienne école maternelle de Roudoué

Accord de principe pour passer une convention

avec la communauté de communes du Pays de Bourbriac pour la mise à disposition à celle-ci des locaux de Roudoué afin d'y pratiquer les activités jeunesse dont elle a la compétence.

B) FINANCES

Audit - assurances de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à un cabinet d'audit en assurances pour revoir l'ensemble des contrats d'assurances de la commune. Les offres sont les suivantes :

SOCIETE	ADRESSE	TARIF H.T.
CONSULTASSUR	VANNES	1 500.00 €
F B CONSEIL	PERROS GUIREC	1 500.00 €
ARIMA CONSULTANTS	SAINT BRIEUC	2 000.00 €
DELTA CONSULTANT	ANGERS	1 400.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à l'intervention d'un cabinet d'audit en assurances.
- Décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise FB Conseil.

C) URBANISME / VOIRIE

Éclairage public

SITUATION	COUT TOTAL	RESTE / COMMUNE
Parking du collège	6 700	3 350
Pont Dider.	10 100	5 050
Jonction lotissement de Pors Gouriou	22 000	11 000

Modèle de barrières pour la rue Goas ar Mogn

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise VEODIS de Belle Isle en Terre concernant les barrières à installer Rue Goas Ar Mogn au prix unitaire de 112 € HT sur une longueur de 57 ml soit au total 6 384 € H.T.

Trottoirs de Goas ar Mogn et aménagement de la Villeneuve

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus. L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 23 janvier 2006, est la suivante :

- Création d'un trottoir à Goas Ar Mogn
HELARY 13 752.33 € TTC
- Aménagement de la rue de la Villeneuve
HELARY 43 854.03 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention :

- prend acte des décisions prises
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police,

D) DIVERS

Koz Kastell : avenant pour travaux en moins lots 2, 3 et 4

Le Maire présente à l'assemblée les avenants concernant des travaux en moins relatifs à la restructuration du bâtiment de Koz Kastell :

- Travaux en moins /
Lot 2 ARTIMEN 9 624.93 € TTC.
- Travaux en moins /
Lot 3 ARTIMEN 49 400.41 € TTC.
- Travaux en moins /
Lot 4 ARTIMEN 5 762.57 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

École publique élémentaire : mise en réseau internet

Le Conseil Municipal, retient la proposition BIOS pour un montant de 688.54€.

Remplacement d'un délégué à la commission des finances

Suite à la démission de Gwenaëlle Le Gonidec de la commission des finances, le Conseil Municipal a procédé à son remplacement. Guy Cadoret est nommé à sa place.

Remplacement d'un délégué à la Communauté des Communes du pays de Bourbriac

Suite à la démission de Laurent Le Bizec, le Conseil Municipal a procédé à son remplacement. Loïc Prido est nommé titulaire à sa place et Daniel Keravis est nommé suppléant à la place de Loïc Prido.

Nomination de délégués aux commissions culture et service public d'assainissement non collectif (spanc) de la communauté des communes du pays de bourbriac

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués

- **Culture** : Guy CADORET et Evelyne ANDRE sont nommés titulaires et Gwenaëlle SOURFLAIS et Loïc PRIDO sont nommés suppléants.
- **SPANC** : Jean-Jacques LE BLOAS et Gwenaëlle LE GONIDEC sont nommés titulaires et Evelyne ANDRE est nommée suppléante.

Convention de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes du pays de Bourbriac

Le Maire présente à l'assemblée la demande de la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac de mise à disposition d'un agent communal pour l'encadrement du camp neige organisé durant la période du 25 février au 5 mars 2006. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Information

Le comité de la chapelle de Saint Houarneau a versé 450 € pour les travaux de la chapelle.

Réunion du 31 mars 2006

Taux d'imposition - Année 2006

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente comme suit :

TAXES	TAUX	BASES PRODUITS	
Taxe d'habitation	12.84	1 282 000	164 809
Foncier bâti	15.70	980 800	153 986
Foncier non bâti	68.43	145 200	99 360
Taxe professionnelle	13.40	839 200	112 453
TOTAL			530 408

Cession de la voirie et du dernier lot du lotissement de la Villeneuve propriété de Mme Dibonnet

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame Dibonnet qui serait d'accord de céder gratuitement à la commune la voirie du lotissement de la Ville Neuve ainsi que le dernier lot dont elle est propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord à l'acquisition à titre gratuit du dernier lot et de la voirie du lotissement de la Villeneuve propriété de Madame DIBONNET

Convention / AAPPMA du Trieux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la commune et l'association « AAPPMA du TRIEUX » de remettre l'exploitation de la pêche du plan d'eau des Forges à l'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Trieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

Assainissement : réhabilitation du réseau du bas de la place du centre

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 31 mars 2006, sont :

- LOT canalisations

EUROVIA pour un montant T.T.C. de 55 512.34 €

- LOT contrôle

SPS VIDEO INJECTION pour un montant T.T.C. de 571.69 €

Marché de prestations intellectuelles – assistance à maîtrise d'ouvrage / élaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial sur la commune de Bourbriac

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du marché de prestations intellectuelles relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pluvial sur la commune de Bourbriac proposé par les services de la D.D.E.

Le forfait de rémunération est de 5 746.95 € H.T. soit 6 873.35 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'unanimité.

Réunion du 28 avril 2006

A) EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Terrain de football

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis.

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 7 avril 2006, est :

- ETS POHER (Bourbriac) ESCEEV (Quessoy) offre de base et variante pour un montant T.T.C. de 270 540.18 €

Études d'incidence / assainissement des hameaux de St Houarneau, Pen ar Vern et Cosquer Danouet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 septembre 2005 elle avait décidé de lancer les études préalables nécessaires à la réalisation du projet d'assainissement des hameaux de St Houarneau, Pen ar Vern et Cosquer Danouet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise AETEO pour un montant de 13 365.30 € T.T.C.

Relevé topographique / assainissement des hameaux de St Houarneau, Pen ar Vern et Cosquer Danouet

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire procéder au relevé topographique des hameaux de St Houarneau, Pen ar Vern et Cosquer Danouet pour les études d'incidence de sols pour l'assainissement des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du cabinet DZIKOWSKI LE COZ.

Contrôle des réseaux assainissement rue de Koat Liou

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 6 juillet 2005, est :

- VIDEO INJECTION pour un montant T.T.C. de 1 340.41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des décisions prises et autorise le maire à signer le marché.

Mise à disposition des locaux de Roudoué à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de procès verbal de mise à disposition de la communauté de communes du Pays de Bourbriac par la commune de Bourbriac des locaux de Roudoué utilisés pour les activités jeunesse, enfance et petite enfance. Il demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au procès verbal présenté ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce procès verbal.

Divers : jeu extérieur / École maternelle

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de jeu extérieur que la Directrice de l'école maternelle souhaiterait faire installer dans la cour. Le

montant du jeu étant élevé, le conseil municipal souhaite avoir une comparaison de prix.

Réunion du 9 juin 2006

A) BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Église : programme de travaux 2006

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis. Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2006, sont :

- LOT 1 (maçonnerie) LEFEVRE pour un montant H.T. de 19 496.50 €
- LOT 2 (menuiserie) ATELIER VIEUX PRESBYTERE pour un montant HT de 3697.50 €
- LOT 3 (menuiserie) SIMON Patrick pour un montant H.T. de 3 512.00 €

Éclairage du terrain de football

Le Conseil Municipal approuve : le projet d'ECLAIRAGE PUBLIC du terrain de football présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 64.500 € T.T.C. La commune bénéficiera d'une subvention de 50% de ce montant soit une charge nette de 32 250 € T.T.C.

B) VOIRIE / ASSAINISSEMENT

Trottoirs complémentaires rue de Goas ar Mogn / RD 8

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de trottoirs sur la rue de Goas Ar Mogn sont désormais effectués. La commission de voirie qui s'est rendue sur place considère que pour des raisons de sécurité il serait nécessaire de prolonger l'aménagement des trottoirs.

Le Conseil Municipal, approuve le projet d'extension des trottoirs pour une plus grande sécurité des piétons et décide de solliciter les trois entreprises ayant répondu au projet initial.

C) DIVERS

Tirage au sort des jurés d'assises

Ont été désignés

- Mme PICARD Marie Noëlle ép. THORAVALL ; Crec'h Cant
- Mme LOZAHIC ép. LE MEN Marie Chantal ; Rue du Télégraphe.
- M. BOTREL Yannick ; Koat Izelan
- M. LARMET Nicolas ; Pen Ar Hoat
- Mme DANIEL Anna ; Rue Koat Liou

- M. MADEC Claude ; Goaz Pren.

Assurances de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 10 février 2006 il a confié l'audit des assurances de la commune au cabinet FB Conseil de Perros Guirec. La commune de Bourbriac est assurée par trois compagnies d'assurances différentes qui totalisent un coût annuel d'environ 19 500 €. En réalisant cet audit, l'assemblée a souhaité faire l'état des lieux afin d'optimiser la couverture des risques et notamment regrouper les risques par nature sur une même police ce qui éviterait des doublons ainsi que des trous de couverture.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'audit ainsi que les cahiers des charges proposés par le cabinet FB Conseil et demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal

1. Adopte les cahiers des charges proposés par FB Conseil,
2. Autorise le Maire à lancer la consultation que se fera selon une procédure adaptée.
3. Autorise le Maire à résilier les assurances lors de leur prochaine échéance.

Acquisition d'un jeu extérieur pour l'école maternelle

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de changement d'un jeu extérieur présentée par Madame la Directrice de l'école maternelle. Le montant estimatif d'acquisition de ce nouveau jeu est de 4 342.00 € HT. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition du jeu extérieur

Réunion du 13 juillet 2006

A) BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Construction de la classe supplémentaire : contrôle technique et mission S.P.S.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour la mission SPS et une entreprise pour le contrôle technique des travaux de réalisation de la classe supplémentaire à l'école primaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

- Contrôle technique
Bureau Véritas 1 450.00 € HT
- Mission SPS
EF environnement 959.00 € HT

Extension de l'école primaire / création d'une classe supplémentaire – plan de financement

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

Adopte le plan de financement selon les propositions suivantes :

■ Subvention du Conseil Général	
10%	17 050.00 €
■ Subvention de la Région	
10%.	17 050.00 €
■ Dotation Globale d'Équipement	
20 % de 134 900 €	26 980.00 €
■ Dotation de Développement Rural	
30%	46 500.00 €
■ Fonds propres de la commune ou emprunt	62 920.00 €
■ TVA récupérable	33 418.00 €
Soit un total TTC de	203 918.00 €

Terrain de football / pose du compteur d'eau

Le Conseil Municipal, décide de poser un compteur d'eau au nouveau terrain de football actuellement en construction. Le montant estimatif de la société SAUR est de 2051.90 € HT.

Lotissement de la Villeneuve : prix de vente du terrain

Le Maire informe l'assemblée que la commune est désormais propriétaire du dernier lot du lotissement de la Villeneuve et demande au Conseil Municipal de déterminer le prix de vente du m² de ce terrain. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe le prix de vente à 11 € / m²

B) ASSAINISSEMENT

Abonnement au service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (satese)

Le Conseil municipal décide de souscrire un abonnement au Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration pour un montant annuel de 1 090 €.

C) PERSONNEL COMMUNAL

Permis poids lourds : permis EC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation du travail et de la sécurité des

agents des collectivités territoriales exige que les agents qui conduisent un tracteur d'un PTAC supérieur à 3T5 avec une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg soient titulaires du permis EC. Parmi les 6 agents techniques de la commune de Bourbriac, un seul est titulaire du permis EC, quatre du permis C et un n'a pas le permis C.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer sachant que les offres sont les suivantes :

	PERMIS C	PERMIS EC	PERMIS C+EC
Promoconduite		1567,00 €	2 820,00 €
ECF	1 450,00 €	1 364,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de faire passer le permis EC aux trois agents qui sont le plus concernés par la conduite du tracteur avec la remorque

- Décide à l'unanimité, de retenir :

ECF 1 364.00 € HT

D) ADMINISTRATION GENERALE

Statuts de la Communauté de Communes révisés en Juin 2006 suite à la définition de l'intérêt communautaire

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle version des statuts de la Communauté de Communes de Bourbriac.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : par 17 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »,

Adopte la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes comme suit :

« Communauté de Communes de Bourbriac »

- Adopte la nouvelle version des statuts de la Communauté de Communes de Bourbriac.

E- DIVERS

Extension d'élevage – enquête publique -

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête publique ouverte sur la commune de BOURBRIAC, projet présenté par la SCEA de Pors Kergus en vue du changement de production d'un élevage autorisé le 28 juin 2004 pour 28200 poules pondeuses et exploité à Bourbriac au lieu-dit « Kroaz Mez An Oten » qui comprendra après réaménagement 1000 places engraissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET LE VOTE SUIVANT :

POUR	13
NON	0
BLANC	3

Délégués pour les élections sénatoriales

Ont été élus délégués titulaires par 13 votes pour et 3 votes blancs :

- CADORET Guy
- GESTIN Jean-Yves
- LE LEPVRIER René

- PRIDO Loïc
 - LE COUSTER Nicolas
- Ont été élus délégués suppléants par 13 votes pour et 3 votes blancs :
- KERAVIS Daniel
 - LE BLOAS Jean-Jacques
 - LE GONIDEC Gwenaëlle

Réunion du 29 septembre 2006

A) VOIRIE - EQUIPEMENT

Pavillons HLM de Pen ar Hoat / Compteurs d'eau et coffrets électriques

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de poser des compteurs d'eau ainsi que des coffrets électriques pour les pavillons HLM de Pen Ar Hoat actuellement en cours de construction. Les propositions sont les suivantes :

- SAUR / COMPTEURS D'EAU 2 833.78 € H.T.
- EDF / COFFRETS ELECTRIQUES 5 216.54 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable.

RD 8 : Aménagement au lieu-dit « le Courjou »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'entrée nord de Bourbriac au lieu-dit « le Courjou » préparé par les services du Conseil Général et qui prévoit notamment la réalisation d'un giratoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis positif sur le raccordement de la rue de Tournemine (voie communale) à la zone d'activité artisanale intercommunale du Courjou, et demande à ce que soit particulièrement étudié l'accès de deux habitations en concertation avec les propriétaires concernés.

Lotissement de la Villeneuve : Rebornage d'un lot

Il est nécessaire de procéder au rebornage d'un lot. La proposition du cabinet Le Coz-Dzikowski de Guingamp se monte à 500 € H.T. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Poste de refoulement / Salle des Forges

Il est nécessaire de remplacer deux clapets sur le refoulement des pompes près de la salle des Forges. Le devis de la société SAUR se monte à 1 505.40 € H.T. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Réhabilitation du réseau des égouts bas de la place du centre : marché complémentaire

Pendant la réalisation des travaux et après ouverture de la tranchée, il a été constaté que la conduite des eaux pluviales était en très mauvais état, qu'elle risquait de s'écouler dans la tranchée et qu'il convenait de la remplacer en même temps que la conduite d'eaux usées. Le conseil municipal décide de procéder à un marché de travaux complémentaires pour un montant de 13 086,00 € soit 15 650,86 € TTC selon le devis présenté par l'entreprise Eurovia.

B) FINANCES

Exonération de la taxe professionnelle

Le conseil émet un avis favorable à la reconduction de l'exonération de la taxe professionnelle en application de l'article 1465 du Code général des impôts.

C) DIVERS

Remplacement d'un délégué à l'association foncière de Bourbriac

Suite à la démission d'un délégué, le Conseil Municipal a procédé à son remplacement au sein de l'Association Foncière de Bourbriac. Monsieur Jean-Jacques Le Bloas est nommé en lieu et place du démissionnaire.

Pare ballons / Terrain d'entraînement de football

Considérant qu'il est nécessaire de changer le pare ballon du terrain d'entraînement de football. Le conseil municipal décide de retenir la proposition :

- DEVIS ALTO SPORT 1 950.00 € H.T.

Extension du chauffage de la salle omnisports au bâtiment adjacent

Le conseil municipal décide de faire procéder à l'extension du chauffage de la salle omnisports au bâtiment adjacent où se situe entre autre la salle de judo ceci afin de séparer le chauffage de ce bâtiment de celui des locaux mis à disposition de la communauté de communes pour les activités « enfance-jeunesse ». L'offre de l'entreprise CREURER Thierry (Saint Adrien) pour un montant de 8 323.16 € T.T.C est retenue.

Motion/P.A.C. Politique Agricole Commune

Le Conseil Municipal de Bourbriac, après avoir pris connaissance du règlement européen (CE) n° 1782/2003 du 29 septembre 2003, établissant des règles communes pour le soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune,

- Demande enfin à ce que le gouvernement français utilise toutes les possibilités du règlement européen pour assurer une répartition des aides plus équitables entre les agriculteurs et ce, afin d'assurer le maintien de fermes nombreuses sur notre territoire rural ;

1

Salle omnisports - Réfection du sol

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Roland Hoanen

Marché : Denisol 64 464,40 € TTC

Subvention CG 20 000,00 € NET

Salle omnisports - Réfection des ouvertures

Entreprise Olivier Keravis 13 927,42 € TTC

Chauffage salle de judo

Attribué à l'entreprise Creurer 8 323,16 € TTC

2

Construction classe supplémentaire à l'École primaire

Début travaux vers le 2 février 2007

Fin des travaux septembre 2007

3

Éclairage public :

- Rue de Kerjoly
- Rue de Pont-Jilez

Etude par le SDE 39 600,00 € NET commune

Lotissement de la Ville Neuve

Lotissement de Koad-Liou

et nouveaux logements HLM

Rue de Pors Kergus

Trottoirs Hent Garenn

Marchés attribués

à l'entreprise Héлары le 25 avril : 75 808,22 € TTC

Mise à niveau des tampons

Attribué à l'entreprise Héлары 6 395,01 € TTC

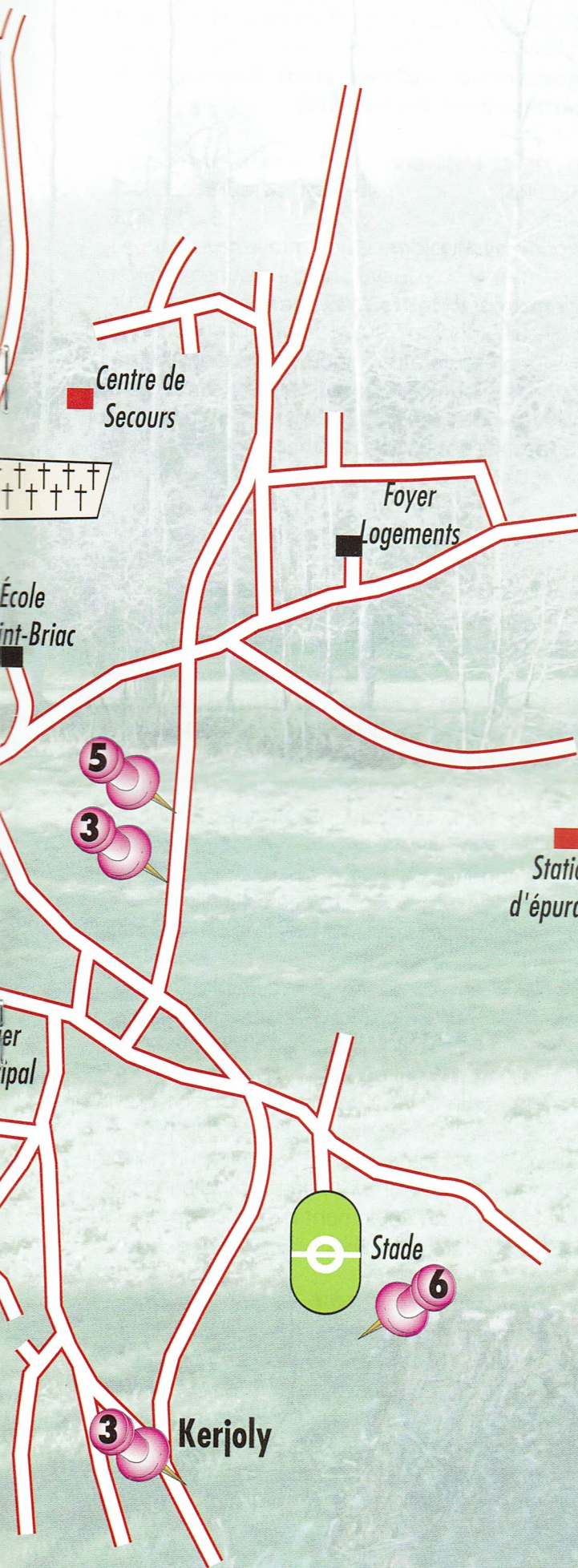
Programme voirie 2007

154 931,93 € T.T.C.

Confié au parc de la DDE



**Croaz Mez
an Oten**



4

Salle des Forges

Revêtements muraux

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Cabinet Bouget

Entreprise Disserbo

33 742,50 € H.T.

Aménagement d'un parking

avant projet DDE

Offre à remettre pour le 31 août 2007

Réfection du parquet

A voir en 2008

5

Terrassement allées de boules du club des anciens

Travaux réalisés par la Communauté de Communes et les services techniques de la commune.

6

Eclairage terrain de foot

32 250,00 € T.T.C.

Schéma assainissement eaux pluviales

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : DDE

Marché B3E (Quimper)

16 900,00 € H.T.

Assainissement Collectif à :

Penvern, Saint-Houarneau, Cosquer-Danouët

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : D.D.A.

Sondages réalisés par AETEQ

Aquisition réserve foncière

150 000 €

- Demande à ce que le Gouvernement Français respecte et applique le principe énoncé dans le règlement européen (article 40), et assure l'égalité des traitements avec les autres agriculteurs, des agriculteurs engagés dans des mesures agri-environnementales durant la période de référence. Nous demandons en outre que les références historiques des exploitations concernées soient définies dès 2006 comme le prévoit le règlement européen ;

- Demande que les exploitations engagées dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, et qui n'avaient pas signé un contrat agri-environnemental soient traitées de la même manière, et dans tous les cas de manière équitable par rapport aux autres agriculteurs, et ce dès 2006.

Cette motion est adoptée par 13 votes pour et 2 abstentions.

Travaux d'installation électrique de la Chapelle Penpinod

Le Maire informe l'assemblée que l'association Penpinod propose de prendre en charge le coût H.T. des travaux d'installation électrique de la chapelle Penpinod.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement par l'association du montant Hors Taxe. des travaux d'installation électrique de la chapelle

Travaux de sonorisation de l'église

Le Maire informe l'assemblée que la Paroisse de Bourbriac propose de prendre en charge le coût Hors.Taxe. des travaux de sonorisation de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement par la Paroisse de Bourbriac du montant H.T. des travaux de sonorisation de l'Eglise.

Réunion du 17 novembre 2006

A) EQUIPEMENT - BATIMENTS COMMUNAUX

Marché d'assistance conseil - étanchéité du bassin d'eaux pluviales du Courjou

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du marché d'assistance et conseil proposé par les

services de la D.D.A.F. concernant l'étanchéité du bassin d'eaux pluviales du Courjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le marché d'assistance et conseil ainsi proposé pour un montant de 2 710.00 € H.T.

Logements locatifs de Hent Garenn, aménagement du parking

Le devis est le suivant :

ENTREPRISE	MONTANT H.T.
POHER	3 212.02 €

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Logements locatifs : Avenant

Le Maire présente à l'assemblée l'avenant relatif à la création des logements locatifs qui concerne des travaux demandés par la commune de Bourbriac et qui n'ont pas fait l'objet d'un avenant au cours des travaux et n'ont pas été réglés à ce jour à l'entreprise :

BOURGES	Charpente - Menuiserie Ext.	2 748.81 €
	Maçonnerie	5 778.59 €

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

B) PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales

Le Comité National d'Action Sociale est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Conseil municipal décide :

- D'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2007
- De verser au CNAS une cotisation égale à 0.74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés à l'Article 27-1 du Règlement de Fonctionnement.

C) VOIRIE

Programme voirie 2007

La proposition de la commission de voirie est la suivante :

■ Bourg	904 m
■ Campagne	5 685 m

- Le conseil émet un avis favorable pour le programme proposé et décide de confier les travaux au PARC DU LEGUE.

D) AFFAIRES SCOLAIRES

Ordinateur portable Ecole maternelle : participation Amicale Laïque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de 500 € de l'amicale laïque à l'acquisition de l'ordinateur portable de l'école maternelle.

Demande d'avance subvention : OGECE Ecole Saint Briac

Le Maire présente à l'assemblée la demande de l'OGECE concernant une avance de versement de la subvention communale due au titre du contrat d'association pour l'année 2007, qui leur permettra de mieux gérer leur trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 80 % du montant de la subvention de l'année 2006 par avance, soit la somme de 7 945 €.

G) DIVERS

Convention d'emprunt de livres à la bibliothèque municipale de Bourbriac avec la Commune de Moustéru

Le Maire présente à l'assemblée la demande de la Mairie de Moustéru d'emprunt de livres à la bibliothèque municipale de Bourbriac pour les enfants de l'école de Moustéru. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que cet emprunt se fera moyennant la somme de 50 € par an.

Association chapelle du Lézard

Le Maire informe le conseil municipal que l'association de la chapelle du Lézard sollicite une subvention de la commune de Bourbriac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis défavorable au versement d'une subvention pour la restauration d'une chapelle qui, étant située sur le territoire de la commune de Saint Adrien, n'appartient pas au patrimoine communal.

Reprographie des dossiers P.L.U.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le dossier P.L.U. doit être reproduit en plusieurs exemplaires afin de pouvoir être transmis aux personnes publiques consultées lorsque le Conseil Municipal aura approuvé le P.L.U. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Repro Copie 2000 pour un montant de 114.70 € T.T.C. / dossier

Cession de terrain

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande présentée par M. et Mme LE MEN Loïc, sollicitant l'acquisition du terrain ou d'une partie du terrain cadastrée ZM 110. Ce terrain jouxte la propriété de M et Mme LE MEN et leur permettrait d'effectuer l'assainissement du corps de bâtiments en cours de rénovation au lieu-dit Les Forges. Le Conseil Municipal de Bourbriac, à l'unanimité : décide la cession par la commune de Bourbriac : de la surface nécessaire à la réalisation de l'assainissement du corps de bâtiments en cours de rénovation appartenant à M. et Mme LE MEN Loïc, au prix de 1 500 € l'hectare. L'ensemble des frais d'acte sera à la charge de l'acquéreur.

Contrat du photocopieur

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de location du photocopieur arrive à échéance le 19 décembre 2006. Aussi, il est nécessaire d'envisager de procéder à son changement. Les devis des entreprises sont les suivants :

détail des propositions	entreprise	entreprise
	TOSHIBA H.T. LASER CONCEPT H.T.	
LOCATION DU COPIEUR (montant trimestriel)	520.05 €	479.00 €
Contrat assistance connexion informatique (coût annuel)	120 €	96.00 €
Coût copie Noir et Blanc	0.0069 €	0.09 €
Coût copie Couleur	0.0750 €	0.009 €
Formation	900.00 €	gratuit
Installation du copieur	185.00 €	211.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition de l'entreprise Laser Concept pour un contrat de location d'une durée de 5 ans.

Station d'épuration de Grâces et Plouisy – Enquête publique

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête publique ouverte sur la commune de GRACES, projet présenté par la Communauté de Communes de Guingamp en vue d'être autorisée à épandre les boues produites par les stations d'épuration de Grâces et de Plouisy.

POUR	11
NON	5
BLANC	1

Schéma de cohérence territoriale – enquête publique

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête publique ouverte sur la commune siège du Pays de Guingamp ainsi que dans les Communautés de Communes de Bégard, Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac, Chatelaudren-Plouagat, Guingamp, Lanvollon-Plouha et Trieux, projet présenté par le Pays de Guingamp relatif au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp, au titre des articles L 122-10 et R 122-10 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Réunion du 27 novembre 2006

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION

Le Conseil Municipal,

- Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123.10,
- Vu le P.O.S. approuvé le 10 juillet 1987.
- Vu la délibération du conseil municipal en date du : 13 décembre 2002 prescrivant la révision du P.O.S. et définissant les modalités de concertation.
- Vu la loi S.R.U. n° 2008-1028 du 13 décembre 2000 et le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 pris pour son application substituant le Plan Local d'urbanisme au P.O.S.
- Vu la loi UH n° 2003-590 du 2 juillet 2003.
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2005 tirant le bilan de la concertation, arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et lançant la consultation des services.
- Vu l'accord du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp en charge du SCOT.
- Vu l'arrêté municipal en date du 18 janvier 2006 soumettant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique.

ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur.

CONSIDERANT que les résultats de l'enquête publique n'entraînent que quelques modifications mineures du projet de révision du PLU ne remettant pas en cause l'économie générale du plan.

CONSIDERANT que les observations formulées dans le cadre de la consultation des services ont été prises en compte.

CONSIDERANT que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L 123.10 et R 123-19 du Code de l'urbanisme.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de réinstaurer le droit de préemption urbain pour l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future (zones U et AU du plan),
- Décide d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier joint.
- Dit que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet et fera l'objet :
 - D'un affichage en mairie durant 1 mois.
 - D'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département.
- Déclare que, conformément à l'article R 123.25 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Bourbriac, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous Préfecture de Guingamp.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire :
 - Dans le délai d'un mois suivant sa transmission au Sous-Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.
- Après accomplissement des formalités précitées.

Réunion du 19 décembre 2006

A) EQUIPEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX

Construction d'une classe à l'école primaire

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus. Les offres des entreprises ayant répondu sont les suivantes :

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 5 décembre 2006, sont :

- LOT 1 / terrassement, VRD, gros œuvre, esp. vert :
POMMELET **52 162.31 €**
- LOT 2 / charpente bois, ossature bois, menuis.
Intér : ARTIMEN LE PROVOST **46 841.84 €**
- LOT 3 / Couverture : DRONIOU **23 919.97 €**
- LOT 4 / Menuiseries extérieures aluminium :
MIROIT. OUEST **19 964.00 €**
- LOT 5 / Cloisons, doublages, plafonds :
CARN **12 606.70 €**
- LOT 6 / Peinture, revêtements de sols, faïences :
ARMOR PEINT. **12 500.00 €**
- LOT 7 / Electricité, VMC, chauffage, plomberie :
LE GOFF **16 494.21 €**

TOTAL H.T. **184 489.03 €**
SOIT TTC **220 648.88 €**

Refection du sol de la salle des sports (avant projet)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- 1. Adopte le dossier « avant-projet » de la réfection du sol de la salle des sports pour un montant estimé à 84 540 € H.T. pour ce qui concerne les travaux.
- 2. Sollicite l'aide financière du Conseil Général au titre de sa politique d'aide aux équipements sportifs.
- 3. Décide de lancer les appels à la concurrence.

Bassin d'orage du Courjou

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus. L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 28 novembre 2006, est :

- PIERRE David (Pont Melvez) : 9 701.95 € T.T.C.

B) ADMINISTRATION GENERALE

Assurances de la commune

Les offres des entreprises ayant répondu sont les suivantes :

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} décembre 2006, sont :

- Dommage aux biens GROUPAMA 8 540.20 €
- Véhicules et automission AXA 1 882.01 €
- Protection juridique CACEP 680.98 €

Mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et

d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) de la Direction Départementale de l'Équipement des Côtes d'Armor

Le conseil municipal sollicite la mission d'A.T.E.S.A.T. de la Direction Départementale de l'Équipement des Côtes d'Armor pour une rémunération annuelle de 1 153.77 €

G) DIVERS

Régulation des pigeons : Opération ponctuelle

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de contrat de la FECODEC de mise en place d'une opération ponctuelle de régulation des pigeons par piégeage dans le clocher de l'église pour un montant de 426,02 Euros TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Programme travaux de voirie 2007 et demande de D.G.E.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de renforcement de plusieurs voies communales.

Il indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le projet et de solliciter une subvention dans le cadre de la *Dotation Globale d'Équipement*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet de renforcement des voies communales suivantes :

- VC N° 93 Quatre vents (section 1)
- VC N° 93 Quatre vents (section 2)
- VC N° 20 de Crec'h Mezle vers Koat Kermoal
- VC N° 23 de Crec'h ar Mel
- VC N° 83 de Pors an Fouler
- VC N° 21 de Goaz Leve
- VC N° 83 de Pors an Fouler (section 2)
- VC N° 24 de Kermoal
- VC N° 86 de Kermoal vers Pen An Vern
- VC N° 53 de Ty Prit
- VC N° 49 de Kercadiou
- VC N° 109 du Helloc'h
- VC N° 58 de Langoat
- Accès de Rubertel
- VC N° 153 de Keriolet
- VC N° 19 de Cornanbual
- VC de Kerias
- VC N° 124 de Restigou
- Rue de Pors Gouriou
- Rue de Koz Kastel

dont le montant des travaux s'élève à la somme de : 154 931, 93 TTC.

Programme de voirie urbain 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de revêtements sur voies communales suivantes :

- Lotissement de la Villeneuve (revêtement)
- Rue de Pors Kergus (revêtement)
- Lotissement de Koat Liou (revêtement)

- Rue Hent Garenn (aménagement de trottoirs) dont le montant s'élève à la somme de : 58 879,50 € HT.

Informations diverses

Monsieur Thierry CLEMENT, Agent technique, a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} janvier 2007.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT COMMUNAL

< 1000 m² Maison avec jardin fleuri visible de la rue

- 1 Patricia Féjean - Crec'h Cant
- 2 Annick Le Neindre - Hent Garenn
- 3 Myriam Le Neindre - Rue du Télégraphe

> 1000 m² Parc et grand jardin visible de la rue ou ouvert au public

- 1 David Coatrieux - Rue de Tournemine
- 2 Basile Barbot - Rest Vras
- 3 Yvonne Perrin - Koat Coët
- 4 Morgan Keith et John - Allée de Koat Men
- 4 Loïc Martin - Bothuron
- 5 Jean-Pierre Diridollou - Le Rohello

Façade fleurie visible de la rue

- 1 Marcel M Malvis - Rue de Gwas ar Mogn
- 2 Maison Tardivel - Rue de l'Armor

Hôtel, restaurant, commerce fleuri

- 1 François Diridollou
- 2 Ty Breizh

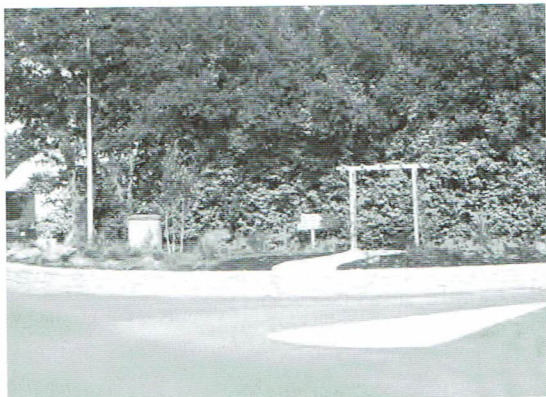
Potager fleuri visible ou non de la rue

- 1 Raymon Kéravis - Koat Coët

Quartier

- 1 rue de Tournemine
- 2 Poul Voaz Quelen

FLEURISSEMENT DU PAYS TOURISTIQUE TERRES D'ARMOR



Le jury du Pays Terres d'Armor a pu observer vos efforts en matière d'embellissement et de fleurissement et c'est avec grand plaisir que nous vous annonçons que votre commune a obtenu le **2^{ème} prix** dans la catégorie : ville de 2000 à 3000 habitants.

Nous vous en félicitons vivement et nous sommes certains que les habitants comme les visiteurs apprécient la qualité du cadre de vie que vous leur offrez.

De plus, nous vous informons que, dans notre palmarès, **M. David Coatrieux** a obtenu un 2^{ème} prix dans la catégorie "Parc et grand jardin privé visible de la rue ou ouvert au public". Enfin, nous avons attribué une "mention spéciale" aux résidents de la **rue de Tournemine** pour la qualité de leur fleurissement.

INFOS

ASSURANCE MALADIE

Votre dossier est parmi des milliers d'autres, identifiez-le !

Si vous avez oublié votre carte vitale ou si votre médecin ne l'utilise pas, une feuille de soins papier vous sera délivrée. Soyez très vigilant pour la compléter : **numéro d'assuré social, nom et adresse sont indispensables**. En cas d'absence de ces renseignements, **la caisse ne pourra rembourser vos frais**, votre dossier étant inexploitable.

Utilisez votre carte vitale pour un remboursement rapide et des démarches simplifiées.

NOUVEAU NUMÉRO INFO RETRAITE

Depuis le 1^{er} février 2007 les futurs retraités et retraités peuvent désormais contacter une agence retraite à partir d'un numéro régional unique :

0 821 10 35 35

(0,118 €/mn à partir d'un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Pour rencontrer un conseiller retraite ou obtenir une information sur la retraite du Régime Général de la Sécurité Sociale, il suffit de composer le numéro pré-cité. Nos services en ligne sont également accessibles sur : **www.retraite.cnaf.fr**

Construction de 5 pavillons à Bourbriac Lotissement de Pen ar Hoat



Présentation de l'opération

Ce n'est pas la première fois que Côtes d'Armor Habitat intervient sur le territoire de la commune de Bourbriac, puisque 10 pavillons y ont été réalisés entre 1989 et 1999, auquel s'ajoute un foyer pour personnes âgées construit en 1977 avec une extension en 1996 et une deuxième prévue en 2007-2008. Cette nouvelle opération est composée de :

- 3 pavillons de type III (surface habitable de 65,59 m² pour un loyer mensuel de 310,68 €).

- 2 pavillons de type IV (surface habitable de 76,69 m² pour un loyer mensuel de 350,13 €).

A ces loyers s'ajoutent ceux des garages s'élevant mensuellement à 25,47 €.

Financement

Le budget global de l'opération s'élève à 467 583 € financé par :

- une subvention d'état de 11 358 €
- un prêt PLUS CDC de 416 011 €
- une participation de Côtes d'Armor Habitat à la viabilité du terrain de 12 214 €

- une participation de la commune de 28 000 €

Il est à noter que le montage financier de l'opération s'est trouvé facilité par la cession du terrain par la commune de Bourbriac à Côtes d'Armor Habitat pour l'euro symbolique.



Ces pavillons ouvrent droit, pour leurs locataires, à la perception éventuelle de l'aide personnalisée au logement, sous seule condition de ressources. L'A.P.L. est versé directement à Côtes d'Armor Habitat et vient en déduction du loyer.

Les bons gestes contre les "mauvaises" herbes.

Comment s'en débarrasser naturellement

- Pour désherber les terrasses, les cours et les allées pavées, il suffit de verser de l'eau bouillante au pied de la "mauvaise" herbe pour la supprimer de manière économique et sans polluer. Le résultat est garanti : c'est aussi efficace que le désherbage chimique.
- Dans les potagers et les parterres de fleurs, le **sarclage** est la méthode simple et naturelle pour supprimer les mauvaises herbes. Munissez-vous d'un sarcloir (ou d'une binette) pour couper la base des tiges, sans remonter en surface la terre du dessous qui contient les nouvelles graines.

L'utilisation raisonnée des désherbants.

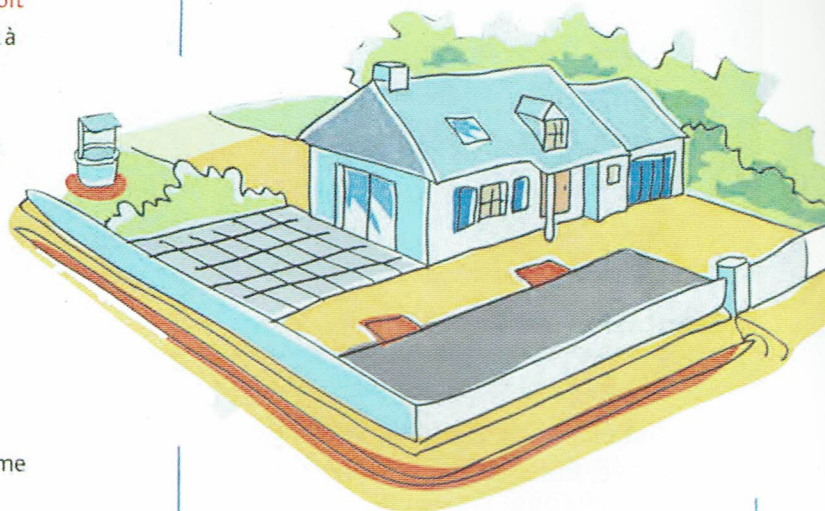
Gardons à l'esprit que l'usage de désherbant chimique doit rester **exceptionnel**, en cas de forte infestation des plantes à racines vivaces ou pour nettoyer entièrement un terrain, avant le semis d'une pelouse par exemple. Voici quelques règles simples à respecter pour préserver la qualité de l'eau :

- **Pas de désherbage chimique dans les zones imperméables (terrasses, dallages goudrons...) comme dans les zones situées près des points d'eau (caniveaux, fossés, abords des puits).**
- N'utilisez que les produits réservés aux amateurs portant la mention "emploi autorisé dans les jardins".
- Respectez rigoureusement le dosage et le mode d'emploi inscrits sur l'étiquette. N'oubliez pas qu'1 gramme de trop versé, c'est 10 kilomètres de fossés pollués !

1 gramme
de matière active versé
= 10 km de fossés pollués



- Désherbez par temps sec : la pluie génère du ruissellement et favorise le transfert du produit dans l'eau.
- Utilisez un pulvérisateur dont vous rincez la cuve en la vidant sur la surface traitée et surtout pas dans l'égout.



Zones interdites au désherbage chimique

Zones imperméables



Dallage



Goudron

Zones situées près des points d'eau



Puits, mares, fossés, ruisseaux, bouches d'égout

Comment vivre en leur compagnie

Avant de songer à détruire les "mauvaises" herbes, apprenons à les accepter !



- De l'herbe poussant entre les pavés donne du cachet à une allée et les passages successifs limitent son développement.
- Dans de nombreux endroits du jardin (haies, pelouses...), avouons

que la présence de ces végétaux sauvages n'est pas gênante et donne du caractère à votre paysage.

- Les plantes sauvages attirent les insectes butineurs qui participent à la pollinisation des fruitiers et de nombreux légumes.

Comment éviter qu'elles ne s'installent

- En mettant un film plastique perméable sous vos allées gravillonnées, vous éviterez que les racines des plantes qui viendraient à germer ne pénètrent dans la terre.
- Comme les mauvaises herbes adorent la terre nue, vous les empêcherez de s'installer en couvrant votre sol. Associez des plantes qui s'entremêlent et occupent toute la place disponible, choisissez des plantes couvre-sol qui s'étalent en surface et utilisez un paillage entre vos plantes (coques de cacao, écorces de pin, feuilles mortes, tonte de pelouse sèche...).



Remerciements à Denis Pépin pour ses conseils

Budget Communal 2007

Le mécanisme budgétaire expliqué ...

Le budget communal comporte deux grandes sections, le fonctionnement et l'investissement. La section de fonctionnement prend en charges les dépenses courantes telles que les salaires des employés communaux, le chauffage, l'électricité, l'eau utilisés dans les bâtiments communaux, les intérêts des emprunts contractés par la commune, etc...

Comme son nom l'indique la section d'investissement concerne les programmes de travaux de construction ou de rénovation des bâtiments et de la voirie.

La section de fonctionnement comporte des recettes qui sont expliquées dans un graphique suivant et la différence entre ces recettes et les dépenses permet de financer en partie la section d'investissement. Il importe donc de contrôler les dépenses de fonctionnement afin de financer au mieux les différents projets d'investissements.

En 2007... les recettes de fonctionnement se montent à 1,770 millions d'euros et les dépenses à 1,114 millions d'euros. L'excédent disponible s'élève donc à 656 000 euros.

La fiscalité communale alimente la section de fonctionnement. Pour 2007, le conseil municipal a décidé le maintien des taux à un niveau identique à celui des années précédentes.

	Taux Bourbriac	Moy. département
Taxe d'habitation	12,84 %	17,40 %
Foncier bâti	15,70 %	20,84 %
Foncier non bâti	68,43 %	68,48 %
Taxe professionnelle	13,40 %	moy. nationale 15,70 %

L'investissement 2007

L'ensemble des projets d'investissement s'élève pour 2007 à 2,251 449 €.

● Aménagement du bourg

Réfection des chaussées au lotissement de Koat Liou

Réfection de la rue de Pors Kergus

Réfection des chaussées et des trottoirs du lotissement de la Ville Neuve

Bitumage des trottoirs de Hent Garenn

Mise à niveau des tampons dans plusieurs rues

● Bâtiments communaux

Réfection des revêtements muraux de la salle des Forges

Réfection du sol de la salle omnisports et extension du chauffage à la salle de judo

Construction d'une classe supplémentaire et d'une salle pour l'étude des langues à l'école primaire

● Voirie

Réalisation d'un important programme d'entretien

● Equipements divers

Réalisation d'un parking supplémentaire à la salle des Forges

Extension de l'éclairage public à plusieurs endroits du bourg

Achèvement du troisième terrain de foot (éclairage du terrain)

Réfection du bassin des eaux pluviales du Courjou

Poursuite de la préparation du programme d'assainissement collectif dans trois villages

Budget Communal 2007

● Constitution d'une réserve foncière destinée à l'extension du bourg

● Le remboursement du capital de la dette afin de financer l'investissement :

il est prévu d'emprunter 610 526 €.

● Endettement de la commune :

Au 1^{er} janvier 2007, la dette s'élevait à 1 301 322 € (dont 417 352 € concernant la réalisation de 16 logements locatifs communaux dont les loyers remboursent les annuités de l'emprunt). A cette date la dette était de 552 € par habitant pour une moyenne départementale de 739 € par habitant.

Les autres budgets de la commune...

En dehors du budget principal qui vient d'être expliqué, la commune dispose de plusieurs autres budgets :

L'assainissement collectif :

Entretien et extension du réseau des égouts et de la station d'épuration :
186 828 €

La cantine municipale :

Elle accueille chaque jour de 240 à 260 rationnaires des différentes écoles de Bourbriac et emploie 2 agents à temps plein et 2 agents à temps partiel.

Le budget se monte à 99 930 €. Le budget principal verse au budget de la cantine une subvention d'équilibre de 7430 €

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CCAS gère 21 logements locatifs communaux et le foyer-logement des personnes âgées.

Le budget s'élève à :

- Fonctionnement	131 850 €
- Investissement	25 554 €

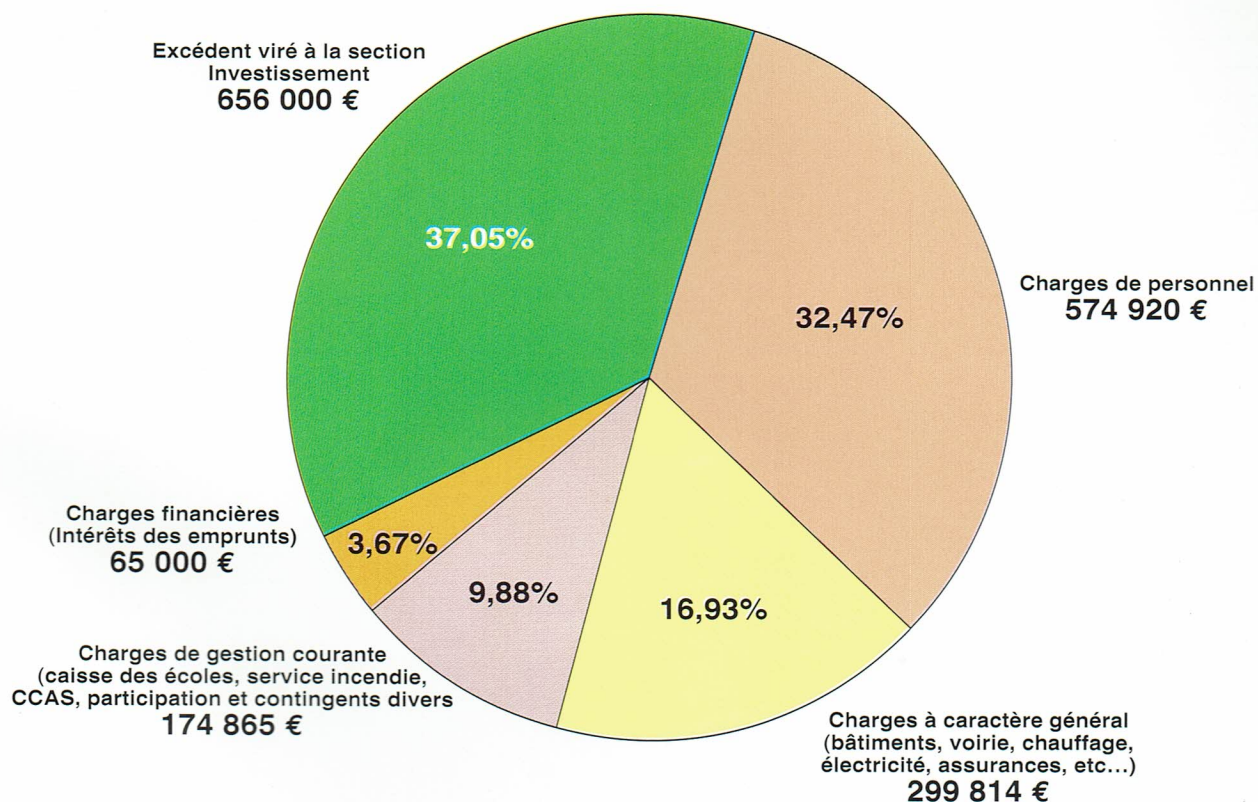
Le budget du foyer-logement des personnes âgées.

Le foyer-logement, aujourd'hui médicalisé, accueille en permanence 60 résidents. Il emploie 36 agents.

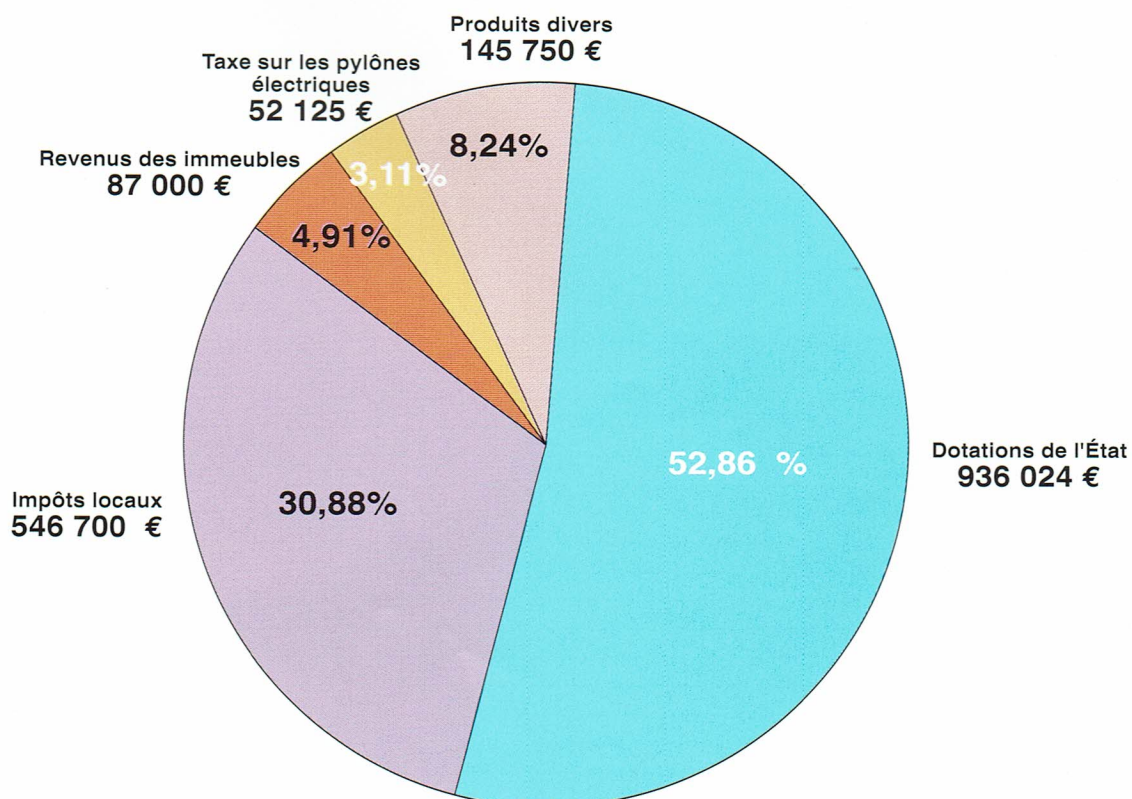
Son budget s'élève à :

- Fonctionnement	1 600 295 €
- Investissement	93 460 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1.770 599 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1.770 599 €



Planning 2007 Salle de la Vallée des Forges

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
L 1		J 1	AG + Repas	J 1	AG + Repas	D 1	Bal	M 1		V 1	
M 2		V 2	Réunion	V 2		L 2		M 2		S 2	Mariage
M 3		S 3	1 repas	S 3		M 3		J 3		D 3	Mariage
J 4		D 4	Bal	D 4	Bal	M 4		V 4		L 4	
V 5		L 5		L 5		J 5		S 5		M 5	Buffet
S 6		M 6	AG + Buffet	M 6		V 6		D 6	Bal	M 6	
D 7	Loto	M 7	AG + Buffet	M 7	Don du sang	S 7		L 7		J 7	Chorale
L 8		J 8		J 8		D 8	Loto	M 8	Loto	V 8	Chorale
M 9		V 9		V 9	Repas	L 9		M 9		S 9	
M 10		S 10	Repas	S 10	Théâtre	M 10		J 10		D 10	Bal
J 11		D 11		D 11	Théâtre	M 11		V 11		L 11	
V 12	Vœux	L 12		L 12		J 12		S 12		M 12	
S 13	Défilé	M 13		M 13		V 13		D 13		M 13	Don du sang
D 14		M 14		M 14	AG + Repas	S 14		L 14	Bal	J 14	
L 15		J 15		J 15		D 15	Bal	M 15		V 15	
M 16	Vœux	V 16		V 16		L 16		M 16		S 16	Mariage
M 17		S 17	Repas	S 17	Repas	M 17		J 17		D 17	Bal
J 18		D 18	Bal	D 18	Bal	M 18		V 18		L 18	
V 19		L 19		L 19		J 19		S 19	Mariage	M 19	
S 20		M 20		M 20		V 20		D 20	Bal	M 20	
D 21	Bal	M 21		M 21		S 21	Mariage	L 21		J 21	
L 22		J 22		J 22		D 22	Bal	M 22		V 22	
M 23		V 23		V 23	AG + Repas	L 23		M 23		S 23	Mariage
M 24		S 24		S 24	Théâtre	M 24		J 24		D 24	
J 25		D 25		D 25	Théâtre	M 25		V 25		L 25	
V 26		L 26		L 26	Cartes	J 26		S 26	Mariage	M 26	
S 27		M 27		M 27		V 27		D 27	Bal	M 27	
D 28	Bal	M 28		M 28		S 28	Mariage	L 28		J 28	
L 29				J 29		D 29	Bal	M 29		V 29	
M 30	AG + Repas			V 30	Répétition Bagad	L 30		M 30		S 30	Mariage
M 31				S 31	Petite salle buffet			J 31			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
D 1		M 1		S 1	Mariage	L 1		J 1		S 1	Téléthon
L 2		J 2		D 2	Bal	M 2		V 2		D 2	Bal
M 3		V 3		L 3		M 3		S 3		L 3	
M 4		S 4	Mariage	M 4		J 4		D 4	Bal	M 4	
J 5		D 5		M 5		V 5		L 5		M 5	Don du sang
V 6		L 6		J 6		S 6		M 6		J 6	
S 7	Mariage	M 7		V 7		D 7	Bal	M 7		V 7	
D 8	Mariage	M 8		S 8	Mariage	L 8		J 8		S 8	
L 9		J 9		D 9	Bal	M 9		V 9		D 9	Loto
M 10		V 10	Mariage	L 10		M 10		S 10		L 10	
M 11		S 11	Mariage	M 11		J 11		D 11	Repas	M 11	
J 12		D 12		M 12	Don du sang	V 12		L 12		M 12	Arbre de Noël
V 13	Mariage	L 13		J 13		S 13		M 13		J 13	
S 14		M 14		V 14		D 14		M 14		V 14	Arbre de Noël
D 15		M 15		S 15	Mariage	L 15		J 15		S 15	Arbre de Noël
L 16		J 16		D 16	Mariage	M 16		V 16		D 16	Bal
M 17		V 17		L 17		M 17		S 17	Repas	L 17	
M 18		S 18	Mariage	M 18		J 18		D 18	Loto	M 18	
J 19		D 19	Mariage	M 19		V 19		L 19		M 19	
V 20	Mariage	L 20		J 20		S 20		M 20		J 20	
S 21	Repas	M 21		V 21		D 21	Bal	M 21		V 21	
D 22		M 22		S 22		L 22		J 22		S 22	
L 23		J 23		D 23	Loto	M 23		V 23	Repas	D 23	
M 24		V 24		L 24		M 24		S 24	Arbre de Noël	L 24	
M 25		S 25	Mariage	M 25		J 25		D 25	Bal	M 25	
J 26		D 26	Mariage	M 26		V 26		L 26		M 26	
V 27		L 27		J 27		S 27	Fest Noz	M 27		J 27	
S 28	Mariage	M 28		V 28		D 28	Bal	M 28	Repas	V 28	
D 29		M 29		S 29	Mariage	L 29		J 29		S 29	
L 30		J 30		D 30	Bal	M 30		V 30	Téléthon	D 30	Loto
M 31		V 31				31				L 31	Réveillon

VOIR TARIFS LOCATION PAGE II couverture